



# L'écho



Journal d'informations municipales de **CHÂTILLON-EN-DIOIS**

www.mairie-chatillonendiois.fr

N° 126 Janvier 2019



## **Sapin de Noël de la place Dévoluy**

*La municipalité remercie M. et Mme Sage qui ont offert ce beau sapin, et tous ceux qui ont participé à sa décoration pour le bonheur de tous.*

Châtillonaises,  
Châtillonais,

Châtillon-en-Diois s'est agrandi officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec la fusion de Châtillon-en-Diois et de Treschenu-Creyers. Ce numéro de l'Écho est encore un numéro "châtillonnais", mais bientôt le bulletin municipal aura à parler de toute la commune nouvelle !

En 2018, nous avons réalisé la réfection de la place des écoles et de nombreux autres travaux d'améliorations (fontaines, égouts, camping...) qui ne sont pas toujours visibles ! Nous avons aussi travaillé à faire avancer le dossier de la rénovation complète de la Mairie. Sur le plan technique et financier, le dossier est bien abouti. Nous espérons pouvoir obtenir le permis de construire le plus rapidement possible pour vous présenter le projet final et commencer les travaux.

En 2019, l'équipe municipale nouvelle qui regroupe les élus de Treschenu-Creyers et ceux de Châtillon-

en-Diois, aura beaucoup de travail pour régler tous les détails pratiques de la fusion de commune. Cela se fera naturellement dans la confiance et dans l'intérêt de tous. En 2019, de nouveaux travaux seront conduits : le hangar du DAB (distributeur de billets) sera aménagé en belle salle pour les associations ; le réseau d'égouts sera agrandi du côté de Guignaise...

Nous continuerons à accompagner la jeunesse et les associations et à nous soucier de nos anciens. Nous veillerons toujours très attentivement au maintien des services de proximité.

Vous savez que nous n'avons pas obtenu le label "Plus beau village de France". Cela sera pour plus tard ! et ne nous empêchera pas de continuer à travailler à l'embellissement du village avec la collaboration de tous et des associations : l'Acspade, Fleurs et Fontaines.

Je vous souhaite ainsi qu'à votre famille et vos proches mes vœux les plus chaleureux. La joie de Noël et des fêtes ne doit pas nous faire oublier ceux qui ont connu des peines en 2018 ; c'est la vie même d'un village que chacun d'entre nous ait une pensée pour eux et participe à les entourer d'amitié et de soutien.

Je vous invite à la présentation des vœux de la commune nouvelle : voir ci-dessous. Nous accueillerons nos amis de Treschenu-Creyers, et maintenant concitoyens châtillonnais. Cette année nous mettrons encore à l'honneur les commerçants et artisans qui contribuent tant à la vie de notre village.

Bonne année à tous, pour une belle année de dialogue et de vivre ensemble !

Eric Vanoni

Anne Roiseux, Maire de Treschenu-Creyers, Eric Vanoni, Maire de Châtillon-en-Diois et le Conseil municipal vous prient d'assister à la cérémonie des vœux de "la Commune Nouvelle de Châtillon-en-Diois"

le **vendredi 11 janvier 2019** à partir de 18h00  
à la salle des fêtes Henri Kubnick.

**C'EST OFFICIEL !**

**MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Arrêté du 21 novembre 2018 portant création de la commune nouvelle de Châtillon-en-Diois

NOR : TERB1833257A

Par arrêté du préfet de la Drôme en date du 21 novembre 2018, la commune nouvelle de Châtillon-en-Diois est créée en lieu et place des communes de Châtillon-en-Diois et de Treschenu-Creyers (canton du Diois, arrondissement de Die) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La population totale de la commune nouvelle s'élève à 677 habitants.

Jusqu'à son prochain renouvellement, le conseil municipal de la commune nouvelle de Châtillon-en-Diois est composé de l'ensemble des membres en exercice des conseils municipaux des anciennes communes, pris dans l'ordre du tableau.

## **L'année 2018 est terminée !**

### **16 décembre 2018 Marché d'hiver**

Le marché d'hiver organisé par Art'Star, c'est un peu une loterie à cause de la météo. Cette année le mauvais numéro est sorti avec un temps gris, pluvieux et froid. Plusieurs marchands ont préféré rester chez eux. Dommage car il y avait tout de même des badauds. Tant mieux pour le stand de l'école, qui avait trouvé refuge dans le rez de chaussée de la mairie, pour vendre ses biscuits de Noël, ses crêpes et ses porte-clés.



## Repas de Noël à la maison St Jean, 12 décembre 2018

Au cœur du village de Châtillon-en-Diois, il y a une grande bâtisse, le foyer logement "Résidence Sérénides St Jean". Le propriétaire est l'association diocésaine de Valence et la commune en est locataire avec un bail emphytéotique. C'est l'union de mutuelles Eovi services et soins qui gère ce service privé non lucratif d'accueil pour personnes âgées non dépendantes.

Le repas de Noël est un moment de fête et de joie pour les résidents, en présence de bénévoles qui interviennent régulièrement auprès d'eux. Le Maire de Châtillon Eric Vanoni est aussi présent pour manifester son intérêt pour cet établissement et ses résidents.

La directrice Marie-Flore Le Nain souhaite à tous un joyeux Noël et bon appétit pour un excellent repas préparé par Richard Perrier, sauf le fromage

excellent commandé directement par Marie-Flore. Ce bon moment de partage se termine par un moment de musique guitare et chants offert par Lise (petite fille de Henri Michaud) et Petr, qui interprètent quelques unes de leurs compositions et des chants du monde.



L'Echo souhaite à tous les résidents une bonne année 2019 avec la meilleure santé possible et de nombreux moments de bonheur.



## Réunion publique de présentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le maire de la commune de Châtillon en Diois et le Président de la CC Diois vous informent de la tenue d'une réunion publique pour le PLU de Châtillon-en-Diois avant l'arrêt du document :

**le vendredi 25 janvier 2019 à 18h30  
salle des fêtes Henri Kubnick**

Le projet de PLU de la commune de Châtillon-en-Diois comprend :

- Une synthèse du diagnostic
- Les éléments du PADD (Plan d'Aménagement et

de Développement Durable)

- Le plan de zonage, qui définit les différentes zones d'urbanisme de la commune et les règlements qui y sont associés.

Ce projet de PLU ne concerne que l'ancienne commune de Châtillon-en-Diois. Il est élaboré maintenant sous la direction de la Communauté de Communes parce qu'il a vocation à être intégré au PLUi (PLU intercommunal).

Ce document d'urbanisme est très important et nous souhaitons vivement que la population de Châtillon vienne nombreuse pour s'informer à cette réunion.

## Illuminations de Châtillon

Pour les fêtes de fin d'année, les rues de Châtillon sont décorées et illuminées. **Merci** aux employés municipaux pour la mise en place et à l'entreprise Chaffois pour la mise à disposition d'une nacelle.

Cette année la municipalité a acheté de nouvelles guirlandes lumineuses en particulier pour la rue des Rostangs. Les nouvelles lampes LED permettent des décorations plus belles et consomment beaucoup moins d'électricité.



L'année prochaine, nous continuerons à renouveler le matériel pour embellir encore plus le village, par exemple la rue du Reclus, pendant cette période où prévalent la nuit et la grisaille.

### Annonce le 19 janvier 2019 à 15h : Loto des écoles

Notez bien cette date ! Le loto c'est une occasion de participer à la caisse des écoles du regroupement pédagogique Châtillon-Menglon. C'est un jeu; on perd ou on gagne; mais on passe une bonne après-midi ! Merci de réserver le meilleur accueil aux écoliers et aux personnes qui vendront des cartons à l'avance. Et venez jouer vos cartons, c'est plus sympa !

### Rappel : recensement de la population du 17 janvier au 16 février 2019

Toute l'information a été donnée dans le numéro précédent de l'Echo ! Réservez le meilleur accueil à l'agent recenseur (il est muni d'une carte officielle) pour vous remettre le questionnaire à remplir et vous expliquer la démarche. Vous pourrez répondre par Internet sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) (recommandé) ou prendre rendez-vous avec lui pour lui remettre le formulaire rempli.

## Élections européennes : inscription sur les listes électorales :

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les Français obtenant la nationalité à partir de 2019. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

### Pour pouvoir voter lors des élections européennes du 26 mai 2019, il faut demander à être inscrit les listes électorales avant le 31 mars 2019.

Certaines personnes déménageant pour des raisons particulières après le 31 mars 2019 ont jusqu'au 16 mai 2019 pour s'inscrire. Il s'agit des personnes déménageant pour une des raisons suivantes : fonctionnaire partant en retraite ...raisons professionnelles.

Vous devez vous adresser à la mairie et fournir les documents suivants :

#### *Justificatif d'identité :*

Carte nationale d'identité récente (valide ou périmée depuis moins de 5 ans),  
ou Passeport récent (valide ou périmée depuis moins de 5 ans).

#### *Justificatif de domicile :*

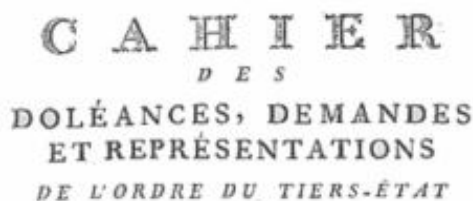
*Formulaire cerfa n°12669\*01 de demande d'inscription.*

## Cahier de doléances à la Mairie et Grand débat national

A la suite des mouvements de protestations récents, certains ont voulu relayer les idées, les remarques, les revendications, de la base vers le haut. A l'initiative des associations de Maires ruraux, des cahiers de doléances ont été ouverts dans de nombreuses mairies. Il y en a un à la Mairie de Châtillon. Vous pouvez vous y exprimer ! Le contenu du cahier sera remonté tel quel. Pour les élus, c'est aussi peut être un bon moyen de mieux connaître les aspirations des habitants.

Une autre démarche nationale est initiée :

A l'initiative du Président de la République, le Gouvernement engage **un grand débat national, de janvier à avril 2019**, permettant à toutes et tous de débattre de questions essentielles pour les Français. Son organisation bénéficie de l'appui de la Commission nationale du débat public (CNDP), autorité indépendante, créée en 1995 pour veiller au



respect du droit à l'information et à la participation.

Le gouvernement propose 4 thèmes majeurs de discussions, mais la liste n'est pas limitative.

- La démocratie et la citoyenneté
- L'organisation de l'Etat et des services publics
- La fiscalité et les dépenses publiques
- La transition écologique

Ceci peut se faire sous la forme de débats menés avec respect ou sous forme d'ateliers pour étudier un problème et se documenter.

### Bibliothèque municipale Nouveaux horaires:

À la suite de notre appel en novembre, plusieurs nouveaux bénévoles se sont proposés. Aussi nous pouvons élargir les horaires d'ouverture :

<b>mardi</b>	<b>de 16h à 19h</b>
<b>mercredi</b>	<b>de 15h à 17h</b>
<b>vendredi</b>	<b>de 10h30 à 12h</b>
<b>dimanche</b>	<b>de 10h30 à 12h</b>

Venez nombreux !

L'équipe de la bibliothèque

## 28 décembre 2018 Soirée huîtres de l'UCAC

Cette année encore l'UCAC a convié les habitants sur la place des écoles à déguster huîtres et moules pour les remercier de leur soutien. Un temps de saison, raisonnablement froid, est une invitation à boire un grand verre de vin chaud ! avant de déguster des huîtres délicieusement fraîches et goûteuses. C'est aussi le moment de rester près d'un



braséro entre amis, avec le son joyeux de "Jour de Fête" pour donner encore plus de chaleur. Une vapeur parfumée se diffuse : les moules sont prêtes et là encore elles sont délicieuses et moelleuses à souhait.

Autour de "Jour de Fête", une mini chorale s'improvise avec des chanteuses et des chanteurs munis des

textes des chansons distribués par Cathy et Gérard : cela va du french cancan à Nini peau de chien !

La place des écoles, toute neuve, se retrouve à être un nouvel endroit de festivité autre que les cérémonies officielles.

Merci à nos commerçants et artisans de l'UCAC qui toute l'année font vivre le village ! Souhaitons-leur une bonne année 2019 !



Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410

Directeur de la publication : Eric VANONI

Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD